Violences & Harcèlement

Quelles démarches possibles ?

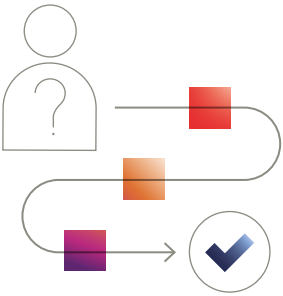

À qui puis-je en parler ? Quelles sont les procédures accessibles ? Puis-je garder l'anonymat ?

Partagez, en toute confidentialité, vos questionnements, votre malaise ou vos peurs.

Tout·e étudiant·e qui estime être victime de harcèlement, de violence ou de non-respect dans le cadre de ses études à l'ULiège peut solliciter un rendez-vous auprès d'un·e psychologue du Service des Affaires Étudiantes.

LIÈGE université

Affaires Étudiantes

Les psychologues du Service Affaires Étudiantes sont soumis·es au secret professionnel et le secrétariat est tenu à une obligation de confidentialité stricte. Le service n'agit qu'avec le consentement de l'étudiant·e. Aucune démarche n'est entreprise sans son accord explicite.

Prise de contact

Les psychologues du Service Affaires Étudiantes :

- **Magali Thonon**
  +32 4 366 55 61
  magali.thonon@uliege.be
- **Céline Mathy**
  +32 4 366 20 82
  celine.mathy@uliege.be

Pour les étudiant·es de Gembloux, une écoute de première ligne via

- **Sonia Bossière**
  +32 81 62 24 76
  sonia.bossiere@uliege.be

Entretien

Lors de cette première entrevue, la personne plaignante :

- *Sera accueillie et écoutée*
- *Pourra bénéficier d'un soutien psychologique ponctuel, et sera, si nécessaire, redirigée vers une aide psychologique gratuite régulière*
- *Sera informée sur les services ressources et les démarches possibles, au sein de l'Institution et en dehors, ainsi que sur leur déroulement et leurs implications*
- *Sera accompagnée et conseillée dans sa réflexion concernant la pertinence d'engager une action et le choix de celle-ci*

Si la personne plaignante souhaite déposer un signalement et engager une procédure en interne, la ou le psychologue procédera à l'instruction du dossier.

Elle ou il pourra, dans ce but, être amené·e à :

- *Rencontrer la ou les personne(s) mise(s) en cause*
- *Collaborer avec d'autres services (juridique, cellule des Risques Psychosociaux, sécurité …)*
- *Informer les autorités de la situation*

Après analyse de la situation et selon le souhait de la personne plaignante, plusieurs démarches pourront être initiées :

- **une médiation ou conciliation** entre les parties concernées
- **une mise en place de mesures de protection** (mesures conservatoires)
- **un renvoi vers les autorités pour une procédure disciplinaire**

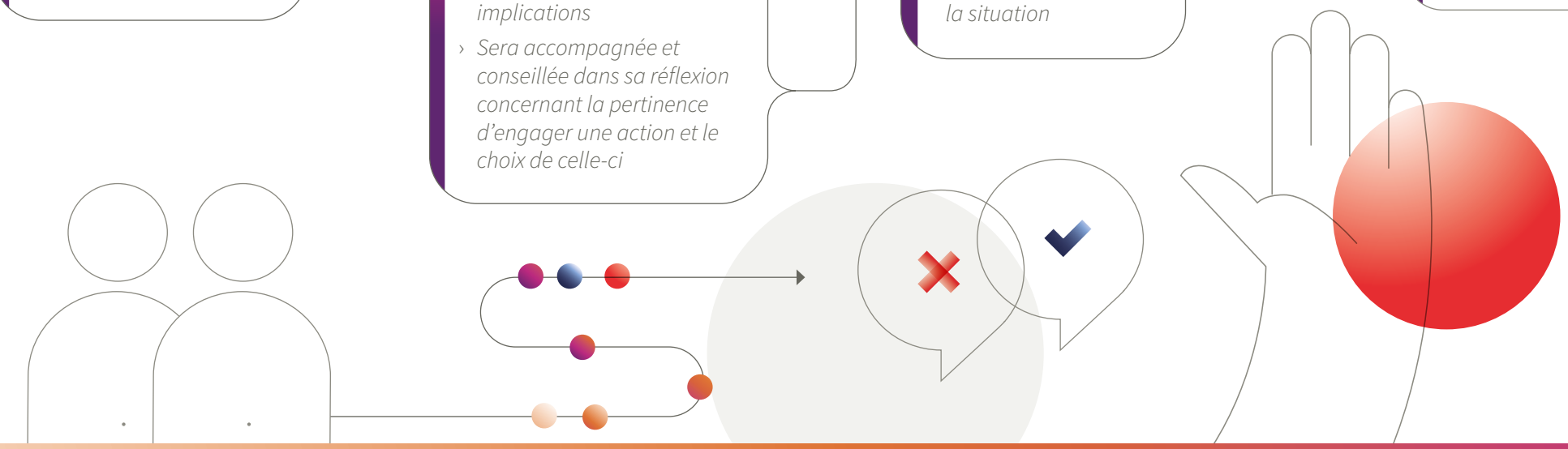

*Être **victime** ou **témoin** d'une situation de harcèlement, de violence ou de non-respect est souvent difficile à vivre. Ne restez pas seul·e.*
Parlez-en !

uliege.be/harcelement

Contacts

Les psychologues du Service Affaires Étudiantes :

- **Magali Thonon** 04 366 55 61
  magali.thonon@uliege.be
- **Céline Mathy** 04 366 20 82
  celine.mathy@uliege.be
- Soutien psychologique :
  soutienpsy@uliege.be

Pour les étudiant·es de Gembloux, une écoute de première ligne via

- **Sonia Bossière** 081 62 24 76
  sonia.bossiere@uliege.be

LE CONSEIL GENRE ET ÉGALITÉ

Ce document a été co-créé et édité avec le Conseil Genre et Égalité, un conseil participatif pour la politique institutionnelle d'égalité, de diversité et d'inclusion, chargé de la mise en œuvre et du suivi des projets en matière de lutte contre les inégalités et discriminations.

genre-egalite@uliege.be